

NOTICE DES CLASSES À HORAIRES AMENAGÉS DANSE – CHAD

Primaire : école Albert Camus (danse classique et danse contemporaine)

Collège : collège Jean Moulin (danse classique et/ou danse contemporaine)

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Les classes à horaires aménagés danse offrent à des élèves motivés les moyens de recevoir une formation en danse en complément de leur formation générale scolaire, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

Les équipes pédagogiques partenaires du Conservatoire et de l'Éducation Nationale travaillent en concertation pour veiller à la cohérence du projet, tant sur le plan des complémentarités pédagogiques que sur celles des projets de diffusion.

L'aménagement d'horaires libère deux à trois demi-journées par semaine afin d'harmoniser le programme d'enseignement général et un enseignement chorégraphique renforcé.

RÉUNIONS D'INFORMATION

>> **Primaire : mardi 6 janvier 2026 à 18h00** au Conservatoire

Portes ouvertes le **mardi 13 janvier 2026 à 18h00** à l'école Albert Camus

>> **Collège : jeudi 8 janvier 2026 à 18h00** au Conservatoire

DOSSIERS DE CANDIDATURE

(seuls les dossiers complets seront traités)

>> Les dossiers de candidature doivent être téléchargés sur le site du Conservatoire (www.conservatoire-lyon.fr) à **partir du 5 janvier 2026** et retournés en double exemplaire, jusqu'au 6 février 2026 inclus par courrier simple, cachet de la poste faisant foi.

Pas de pli recommandé.

Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de cette date.

>> La fiche « complémentaire de positionnement » (disponible avec le dossier d'inscription) est à transmettre à l'établissement scolaire actuel qui la complète et la renvoie directement au Conservatoire de Lyon.

À NOTER :

- Il n'est possible de se présenter qu'à une seule discipline.
- En primaire, les enseignements en danse se font en danse classique comme en danse contemporaine.
- Au collège, il n'est possible de se présenter qu'à une discipline : danse classique ou danse contemporaine (même si pour les 6^{ème}/5^{ème} le suivi des 2 disciplines est obligatoire).
- Tous les candidats à l'entrée en 6^{ème} issus des classes CM2 CHAD doivent obligatoirement déposer un dossier de candidature.

>> Recrutements par niveau :

Les recrutements sont ouverts pour les entrées en CE2, CM1, CM2, 6^{ème}.

Les entrées en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} se font uniquement sur dérogation* (exclusivement réservée aux transferts d'élèves déjà inscrit-e-s dans une filière CHAD ou avec un parcours artistique similaire).

Si l'école Albert Camus et le collège Jean Moulin ne sont pas vos établissements de secteur, bien remplir la demande de dérogation à la carte scolaire transmise par votre école actuelle (les cadres C, D et F). Ne pas la joindre au dossier d'inscription mais la rendre à votre école.

ÉPREUVES D'ADMISSION

(Seuls les candidats inscrits peuvent être auditionnés)

Les épreuves sont constituées d'une mise en situation et de l'étude du dossier retracant le parcours artistique du candidat pour les admissions en collège.

>> Pour l'entrée en primaire :

- Danse classique et danse contemporaine : mercredi 25 mars 2026 matin.
- La mise en situation prend la forme deux cours de danse collectifs.

>> Pour l'entrée au collège :

- Danse classique et danse contemporaine : mercredi 25 mars 2026 après-midi
- La mise en situation pour les 2 disciplines ci-dessus prend la forme d'un cours de danse collectif selon la discipline d'inscription.
- Le dossier de pratique artistique du candidat est étudié par le jury.

Le niveau prérequis est équivalent à :

- 3 ans de pratique pour l'entrée en 6^{ème}
- 4 ans de pratique ou niveau 2^e cycle pour l'entrée en 5^{ème}
- 5 ans de pratique pour l'entrée en 4^{ème}
- 6 ans de pratique pour l'entrée en 3^{ème}

Pour tous les niveaux, prévoir une tenue adéquate :

Tenue pour les cours de classique : justaucorps - collant, chaussons ½ pointes, chaussons de pointes à partir de la 5^{ème}, et cheveux attachés en chignon.

Tenue pour les cours de contemporain : justaucorps, leggings, collant sans pieds ou académique et cheveux attachés et coiffés (les joggings et tee-shirts larges ne sont pas acceptés).

**Les horaires de passage seront consultables sur le site internet du conservatoire,
5 jours avant chaque mise en situation.**

Les candidats ne recevront pas de convocation par courrier.

En cas d'absence, aucune autre session ne sera organisée

*DÉROGATIONS

Pour les admissions en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, une dérogation peut être accordée aux élèves déjà inscrits dans une filière CHAD ou avec un parcours artistique similaire à une classe CHAD.

Une lettre justifiant la demande de dérogation pour présentation aux épreuves d'admission est à ajouter au dossier d'inscription (accompagnée des attestations et justificatifs correspondants).

Le dossier complet (dossier d'inscription + pièces demandées) et la demande de dérogation (accompagnée des pièces justificatives) sont à retourner **jusqu'au 6 février 2026**, au pôle Études du Conservatoire par courrier simple, cachet de la poste faisant foi. Pas de pli recommandé.

Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de cette date

ADMISSION

À l'issue des épreuves d'admission (mise en situation et étude du dossier du parcours artistique), le Conservatoire émet un avis transmis aux commissions d'admission présidée par l'Inspecteur d'Académie ou son représentant.

Chaque commission prend en compte les résultats des épreuves d'admission, le dossier scolaire du candidat et statue en fonction des capacités d'accueil des partenaires.

Les commissions auront lieu **courant mai 2026**.

L'Éducation nationale transmet directement les résultats aux familles.
(Inutile d'appeler le Conservatoire)

Les nouveaux élèves admis devront confirmer leur inscription **en 2 temps** :

- 1- inscription auprès de l'établissement scolaire dès que possible (*se renseigner auprès de celui-ci pour les modalités d'inscription*)
 - **école Albert Camus** - 15, montée du Télégraphe - Lyon 5e - tél. : 04.78.36.36.13
 - **collège Jean Moulin** - 1, place des Minimes - Lyon 5e - tél. : 04.78.15.01.40
- 2- Inscription auprès du Conservatoire de Lyon :
 - Les modalités de confirmation d'inscription, vous seront envoyées par mail **fin mai 2026**.

INFOS PRATIQUES - HÉBERGEMENT

Le Conservatoire ne disposant pas d'internat, deux solutions d'accueil s'offrent à vous :

- **les foyers de jeunes filles** situés à proximité du Conservatoire : foyer de la Voie Romaine, foyer des Minimes, foyer Jésus Marie, foyer Marie-Thérèse...
- **les familles d'accueil** : vous pouvez contacter le CPAC (association de parents d'élèves) via facebook - cpac.lyon ou par mail à l'adresse suivante - cpac.lyon@gmail.com.